

ACCÈS AUX RESSOURCES ÉLECTRONIQUES EN DROIT

Vous trouverez une liste des **bases de données juridiques** sur <http://bib.uclouvain.be> (Bases de données / par domaine) et dans la fiche-outil no 7 (sélection).

Les bases de données juridiques belges ne sont pas toutes accessibles via le « proxy » des bibliothèques (voir plus loin).

> **Jura** n'offre aucun accès en dehors de l'UCL.

> **Strada-Lex** et **Jurisquare** offrent un accès en dehors de l'UCL pour les références bibliothèques. L'accès au full-text est limité à quelques semaines par quadrimestre. Le calendrier d'accès est disponible sur le site web de la BDRT

Pour accéder à **Lexis360** en dehors de l'UCL, il est nécessaire de s'y connecter la première fois depuis l'UCL pour se créer un compte.

ACCÈS AUX RESSOURCES ÉLECTRONIQUES EN CRIMINOLOGIE

Vous trouverez une liste des **bases de données en criminologie** sur <http://bib.uclouvain.be> (Bases de données / par domaine) et dans la fiche-outil no 7 (sélection).

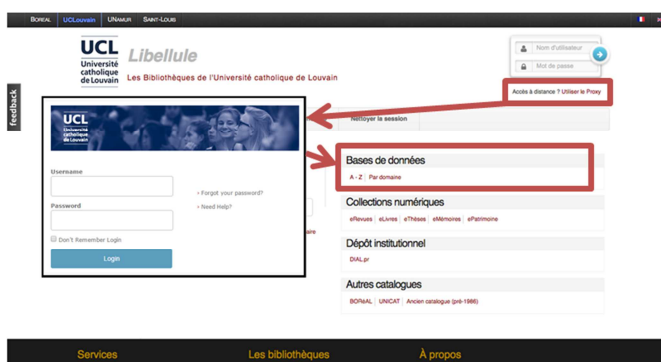
Toutes ces bases de données sont accessibles en dehors de l'UCL, via le « proxy » des bibliothèques.

UN ACCÈS POSSIBLE EN DEHORS DE L'UCL AVEC LE « PROXY »

La plupart des ressources électroniques acquises par les bibliothèques de l'UCL ne sont accessibles qu'à partir du "domaine" UCL (accès depuis un poste de l'UCL et via le wifi UCL).

Les étudiants et membres du personnel de l'UCL peuvent aussi se connecter à certaines de ces ressources en dehors du domaine UCL, via le « proxy » des bibliothèques :

- > Rendez-vous sur la page d'accueil du portail Libellule : <https://bib.uclouvain.be/>. Lorsque vous travaillez depuis un poste qui ne se trouve pas sur le réseau intranet de l'UCL, un cadre intitulé « **Accès à distance ? Utilisez le proxy** » apparaît en haut du menu de gauche (idem sur le catalogue).
- > Cliquez sur ce lien. Une boîte de dialogue apparaît, dans laquelle vous devez entrer votre identifiant global UCL et votre mot de passe. Cliquez ensuite sur "Se connecter".
- > Après vous être identifié(e), le lien "Utiliser le proxy" n'apparaît plus à l'écran, ce qui vous indique que vous êtes bien reconnu(e) sur le réseau.
- > Vous pouvez ensuite accéder aux ressources électroniques comme si vous vous trouviez dans le réseau UCL.



COMMENT ACCÉDER À UNE BASE DE DONNÉES OU UN PÉRIODIQUE ÉLECTRONIQUE ?

Le **catalogue de l'UCL** répertorie les ressources « papier » mais aussi les ressources numériques auxquelles la bibliothèque donne un accès. Comment les retrouver ?

Dans la cellule de recherche principale, vous pouvez rechercher un titre de périodique en ligne ou le nom d'une base de données. La mention « ressource électronique » à la suite du titre permet d'identifier les notices des périodiques électroniques par rapport à la notice de la version papier. Un **lien direct** indiqué dans la notice vous permet d'accéder directement à la version électronique.

Vous trouverez également, via la page d'accueil du portail Libellule (<https://bib.uclouvain.be>), sous la rubrique « **Bases de données** », une liste de toutes les bases de données en ligne disponibles à l'UCL, triées alphabétiquement ou thématiquement.

ET LES E-BOOKS ?

La bibliothèque fournit l'accès à une collection grandissante d'e-books. Ceux-ci sont répertoriés :

- > dans la base de données **Dial.ebooks**, qui répertorie tous les e-books disponibles à l'UCL.
- > Lorsque vous faites une recherche dans le **catalogue**, le filtre « *livres électronique* » permet d'isoler les e-books. La mention [ressource électronique] suit le titre de l'e-book.
- > Une note se trouvant également dans la notice de l'exemplaire papier du livre indique dans quelle base de données se trouve l'e-book.

Les bases de données juridiques rassemblent en général les e-books sous un onglet spécifique ou via un filtre : onglet « Librairie » sur **Strada-Lex**, filtre « Ma bibliothèque » + « Livre » sur **Jurisquare** et le menu « Publications / ouvrages » sur **Jura**.

Les ressources électroniques



accessibles depuis chez moi ?



EN BREF

La bibliothèque vous donne accès à de nombreux livres et revues en format numérique : bases de données, e-books, codes juridiques, encyclopédies... On peut même consulter certaines de ces ressources depuis chez soi, mais pas toutes ni tout le temps...

COMMENT ACCÉDER À UNE BASE DE DONNÉES OU UN PÉRIODIQUE ÉLECTRONIQUE ?

Le **catalogue de l'UCL** répertorie les ressources « papier » mais aussi les ressources numériques auxquelles la bibliothèque donne un accès. Comment les retrouver ?

Dans la cellule de recherche principale, vous pouvez rechercher un titre de périodique en ligne ou le nom d'une base de données. La mention « ressource électronique » à la suite du titre permet d'identifier les notices des périodiques électroniques par rapport à la notice de la version papier. Un **lien direct** indiqué dans la notice vous permet d'accéder directement à la version électronique.

Vous trouverez également, via la page d'accueil du portail Libellule (<https://bib.uclouvain.be>), sous la rubrique « **Bases de données** », une liste de toutes les bases de données en ligne disponibles à l'UCL, triées alphabétiquement ou thématiquement.

ET LES E-BOOKS ?

La bibliothèque fournit l'accès à une collection grandissante d'e-books. Ceux-ci sont répertoriés :

- > dans la base de données **Dial.ebooks**, qui répertorie tous les e-books disponibles à l'UCL.
- > Lorsque vous faites une recherche dans le **catalogue**, le filtre « livres électronique » permet d'isoler les e-books. La mention [ressource électronique] suit le titre de l'e-book.
- > Une note se trouvant également dans la notice de l'exemplaire papier du livre indique dans quelle base de données se trouve l'e-book.

Les bases de données juridiques rassemblent en général les e-books sous un onglet spécifique ou via un filtre : onglet « Librairie » sur **Strada-Lex**, filtre « Ma bibliothèque » + « Livre » sur **Jurisquare** et le menu « Publications / ouvrages » sur **Jura**.

ACCÈS AUX RESSOURCES ÉLECTRONIQUES EN DROIT

Vous trouverez une liste des **bases de données juridiques** sur <http://bib.uclouvain.be> (Bases de données / par domaine) et dans la fiche-outil no 7 (sélection).

Les bases de données juridiques belges ne sont pas toutes accessibles via le « proxy » des bibliothèques (voir plus loin).

> **Jura** n'offre aucun accès en dehors de l'UCL.

> **Strada-Lex** et **Jurisquare** offrent un accès en dehors de l'UCL pour les références bibliothèques. L'accès au full-text est limité à quelques semaines par quadrimestre. Le calendrier d'accès est disponible sur le site web de la BDRT

Pour accéder à **Lexis360** en dehors de l'UCL, il est nécessaire de s'y connecter la première fois depuis l'UCL pour se créer un compte.

ACCÈS AUX RESSOURCES ÉLECTRONIQUES EN CRIMINOLOGIE

Vous trouverez une liste des **bases de données en criminologie** sur <http://bib.uclouvain.be> (Bases de données / par domaine) et dans la fiche-outil no 7 (sélection).

Toutes ces bases de données sont accessibles en dehors de l'UCL, via le « proxy » des bibliothèques.

Les ressources électroniques



accessibles depuis chez moi ?



EN BREF

La bibliothèque vous donne accès à de nombreux livres et revues en format numérique : bases de données, e-books, codes juridiques, encyclopédies... On peut même consulter certaines de ces ressources depuis chez soi, mais pas toutes ni tout le temps...

UN ACCÈS POSSIBLE EN DEHORS DE L'UCL AVEC LE « PROXY »

La plupart des ressources électroniques acquises par les bibliothèques de l'UCL ne sont accessibles qu'à partir du "domaine" UCL (accès depuis un poste de l'UCL et via le wifi UCL).

Les étudiants et membres du personnel de l'UCL peuvent aussi se connecter à certaines de ces ressources en dehors du domaine UCL, via le « proxy » des bibliothèques :

- > Rendez-vous sur la page d'accueil du portail Libellule : <https://bib.uclouvain.be/>. Lorsque vous travaillez depuis un poste qui ne se trouve pas sur le réseau intranet de l'UCL, un cadre intitulé « **Accès à distance ? Utilisez le proxy** » apparaît en haut du menu de gauche (idem sur le catalogue).
- > Cliquez sur ce lien. Une boîte de dialogue apparaît, dans laquelle vous devez entrer votre identifiant global UCL et votre mot de passe. Cliquez ensuite sur "Se connecter".
- > Après vous être identifié(e), le lien "Utiliser le proxy" n'apparaît plus à l'écran, ce qui vous indique que vous êtes bien reconnu(e) sur le réseau.
- > Vous pouvez ensuite accéder aux ressources électroniques comme si vous vous trouviez dans le réseau UCL.

